

ACTION  
PRATICIENS  
HÔPITAL



Paris, le 27 décembre 2022

CP – APH

**Quand le gouvernement fait les fonds de tiroir la veille de Noël,  
les hospitaliers trinquent...  
Certainement aux dépens de la santé de nos concitoyens !!!**

Le Ministre de la Santé et de la Prévention a adressé une lettre aux directeurs d'ARS. Action Praticiens Hôpital, union d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux l'en remercie. APH précise en préambule que la crise conjoncturelle que nous traversons sur le plan sanitaire qui est sans précédent vient se cumuler à une crise structurelle que le Ségur de la césure n'a fait qu'amplifier pour les hospitaliers : **l'accès aux soins et la qualité des soins se dégradent irrémédiablement sur l'ensemble du territoire national comme le moral des troupes sanitaires.**

Suite à la réunion sur le point d'étape sur la gestion collective de la période de fin d'année, convoquée en urgence le 20 décembre, APH constate que certaines de nos propositions ont été reprises comme sur la mobilisation des taxis conventionnés ou des associations de secouristes pour venir renforcer le dispositif des transports sanitaires.

**Durant cette séance APH a proposé de reprendre les modalités de gouvernance de la première vague Covid qui ont été remarquables et qui nous ont permis de construire la réponse sanitaire la plus adaptée sur chaque territoire en impliquant tous les acteurs de ville, du médico-social et de l'hôpital. Nous constatons que cette mesure n'est pas reprise.**

APH s'étonne et regrette l'absence de mesures claires pour les hospitaliers dans cette lettre. Pour rappel, le Président de la Conférence des CME, le Dr Godeau, a demandé la reconduction des mesures Covid sur le doublement du Temps de Travail Additionnel des praticiens. APH a abondé cette proposition en rajoutant que les astreintes soient également prises en considération dans ces majorations. Pour être au clair, le TTA est déclenché au-delà des obligations de service du praticien qui peuvent être de 48 heures hebdomadaires au pays des 35 heures. Le TTA quand il est payé est valorisé forfaitairement à 25 euros nets de l'heure soit en dessous du montant du salaire horaire d'un praticien premier échelon.

**Notre requête nous semblait juste et surtout justifiée car la crise sanitaire que nous subissons est bien pire que celle du Covid et aurait mérité que cette mesure soit simplement reconduite dans le cadre d'un texte réglementaire et d'un financement dédié sur le budget de l'Etat.**

APH a demandé lors de cette réunion que parallèlement à cette juste valorisation, les établissements de santé bénéficient du remboursement à l'euro prêt des sommes engagés pour financer ces surcoûts. La réponse du Ministre qui, dans sa lettre, renvoie sur « les accords du Ségur de la santé ont aussi ouvert, à l'échelle des établissements, la possibilité de prévoir un dispositif de valorisation des heures supplémentaires réalisées qu'il convient de mobiliser » n'est-elle pas le paradoxe ou la circonvolution de trop ? En effet, considérant la situation financière des établissements qui sont déjà sous-dotés par rapport à leurs missions de soins leur demander de creuser un peu plus leur déficit nous semble être un effet de manche de plus ou de

SNPHAR

SPHP



syngof

USP

SNpeH

SNBH

NGC

Les Biologistes Médicaux

SNPADHUE

SNPGH

Sph

fnap

S M H

trop. APH note bien que le gouvernement propose également aux directions des hôpitaux la possibilité de déplaçonner les bornes horaires du temps de travail pour peut-être avoir des hospitaliers, soignants et praticiens hospitaliers, présents sur ce front sanitaire mais en occultant que ces professionnels de santé sont épuisés après 30 mois de crise sanitaire !

APH a recommandé un outil de pilotage informatique national sur le modèle des répertoires opérationnels de ressources qui a été proposé depuis plus de 20 ans mais qui est aujourd'hui tout sauf opérationnel. Cet outil devrait simplement permettre de connaître l'offre de soins sur les territoires pour mieux utiliser les rares ressources soignantes dont nous disposons. APH précise que moult cabinets sont fermés avec comme information d'appeler le 15 en cas d'urgence, élément qui va accroître les appels vers les Samu-Centres 15 ou S@S qui connaissent déjà pour certains une augmentation des flux à traiter de plus de 50%. APH a également demandé l'utilisation d'un logiciel métier national dans toutes les centres de régulation médicale pour partager les informations avec les structures d'urgence, comme avec les acteurs de terrain pour assurer la bonne continuité des soins.

Comme les autres participants à cette réunion, APH prône l'union sacrée de l'ensemble des professionnels pour trouver ensemble les solutions pour tenir le radeau sanitaire ou ce qu'il en reste pendant les fêtes de fin d'année.

**APH partage les valeurs du Ministre autour de la mobilisation, de la solidarité et de la responsabilité de tous les acteurs de notre système de santé.**

**APH regrette, une nouvelle fois, que les hospitaliers, qui vont être, sur certains territoires, les seuls boucliers sanitaires pour la population soient exonérés de toutes mesures de juste valorisation de leur engagement perpétuel au doux nom de résilience.**

**Actions Praticiens Hôpital demande à la population de ne pas oublier les gestes barrières mesures essentielles pour limiter la propagation des virus comme les contaminations.**

**Dans un but d'équité et de reconnaissance de la Nation, APH demande au gouvernement :**

- La publication immédiate du décret oublié sur le doublement des Indemnités de Sujétions d'octobre et novembre 2022 qui doit intégrer les astreintes hospitalières oubliées ;
- La prorogation de l'ensemble des mesures Covid sur le Temps de Travail Additionnel ;
- La juste considération des équilibres entre vie professionnelle et vie personnelle car vos soignants et vos praticiens sont en grande souffrance ;
- Le décompte réel de notre temps de travail et son affichage pour faire valoir nos droits ;
- La prise en compte de l'exacerbation d'une pénibilité qui sur les horaires de la Permanence des Soins repose quasi exclusivement sur le système hospitalier ;
- La restitution immédiate des 4 années d'ancienneté volatilisées au décours du Ségur pour les praticiens nommés avant octobre 2020.

**APH appelle la Première Ministre, le Ministre de la Santé et de la Prévention à considérer les hospitaliers, soignants et praticiens, comme acteurs du système de santé et non comme des variables d'ajustement corvéables à merci. Le temps des applaudissements et des promesses est révolu nous attendons des actes pour construire le système de Santé demain tout en protégeant et en soignant les malades d'aujourd'hui avec dignité et humanité mais surtout avec la qualité et la sécurité des soins que nous leur devons.**

Jean-François Cibien  
Président AH  
Président APH  
06 07 19 79 83

Carole Poupon  
Présidente CPH  
Vice-présidente APH  
06 76 36 56 67

Yves Rébufat  
Président exécutif  
AH  
06 86 87 62 76



